

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 11 avril 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Francine Blain, assistant-trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Claude Lacasse
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet
M. Raymond Champagne, trésorier

CE-2007-332-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2007-333-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2007-334-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 4 AVRIL 2007

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 4 avril 2007, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2007-335-DEC PARC THÉMATIQUE / CRÉATION D'UN COMITÉ / PONT PRÉFONTAINE-PRÉVOST

ATTENDU QUE suite à la construction du nouveau pont reliant Terrebonne à Laval, le pont Préfontaine-Prévost sera démolie et une partie du terrain situé à l'ouest du nouveau pont pourrait être acquise du ministère des Transports du Québec afin d'agrandir le petit parc qui se trouve à l'ouest du vieux pont ;

ATTENDU QUE ce parc représente une des entrées de ville importante ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un comité afin de planifier l'aménagement définitif de ce parc et d'y intégrer les éléments d'interprétation relatant l'histoire du pont Préfontaine-Prévost ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif autorise la création d'un comité ayant pour objet la planification et l'aménagement définitif du parc mentionné ci-dessus afin d'y intégrer les éléments d'interprétation relatant l'histoire du pont Préfontaine-Prévost.

QUE ce comité soit composé de :

- M. Jean-Luc Labrecque, conseiller municipal et président de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine ;
 - M. Aimé Despatis, citoyen et historien ;
 - M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire ;
 - Toute personne que le Comité jugera opportun de s'adjoindre.
-

CE-2007-336-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine du 20 et 27 février 2007.
-

CE-2007-337-DEC PROGRAMME « TRAVAILLEUR DE MILIEU » / MAISON DES JEUNES DE TERREBONNE 2003

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes de Terrebonne 2003 a transmis à la Ville de Terrebonne une modification au projet « travailleur de milieu » pour la saison estivale 2007;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a versé une subvention au montant de 72 000\$ en 2006 pour le projet « travailleur de milieu »;

ATTENDU QUE le projet modifié pour la saison estivale 2007 s'élève à 83 021\$;

ATTENDU QU'il y a un manque à gagner pour la Maison des Jeunes de 11 021\$;

ATTENDU QU'en 2006, la Ville de Terrebonne a signé un protocole avec UNIATOX et versé une subvention au montant de 20 000\$ afin de soutenir les jeunes ayant un problème en toxicomanie;

ATTENDU QU'Uniatox devait assister la Maison des Jeunes 2003 dans le projet « travailleur de milieu »;

ATTENDU la problématique de communication entre Uniatox et la Maison des Jeunes 2003 par rapport à leur mission;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2007-02-20/1 de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine concernant le programme « travailleur de milieu » de la Maison des Jeunes de Terrebonne 2003 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la famille, des affaires sociales, de l'action communautaire et de la condition féminine, que le Comité exécutif autorise :

- de bonifier le programme « travailleur de milieu » de la Maison des Jeunes 2003;
 - de ne pas renouveler l'entente avec Uniatox pour 2007;
 - de mandater la Direction du loisir et vie communautaire pour finaliser le programme 2007 « travailleur de milieu » avec la Maison des Jeunes 2003.
-

**CE-2007-338-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 362 346,60\$ préparée le 5 avril 2007.

**CE-2007-339-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 29 921,94\$ préparée le 4 avril 2007.

**CE-2007-340-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 345 /
AVENUE DU LAC / AQUEDUC, FONDATION DE
RUE ET RÉFECTION DU PAVAGE**

ATTENDU QUE des résidents de l'avenue du Lac ont transmis une demande pour l'installation d'une conduite d'aqueduc ;

ATTENDU QUE selon l'estimation du coût des travaux préparée par la firme BPR-Triax, 54,22% du montant estimé des travaux correspond aux travaux riverains d'installation d'une conduite locale d'aqueduc ;

ATTENDU QUE 25,62% du montant estimé des travaux correspond aux travaux de réfection du pavage de l'avenue du Lac ;

ATTENDU QUE 20,15% du montant estimé des travaux correspond aux travaux de bouclage de la conduite d'aqueduc au boulevard des Entreprises pour augmenter la capacité du réseau d'aqueduc dans le parc industriel ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, assistant-trésorier, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (345) pour l'installation d'une conduite d'aqueduc dans l'avenue du Lac, le bouclage du réseau d'aqueduc avec la conduite du boulevard des Entreprises et la réfection du pavage de l'avenue du Lac.

Que les propriétés identifiées à l'annexe B constituent les bénéficiaires des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc et seront imposées pour une proportion de 54,22% du coût des travaux.

Que l'ensemble de la Ville assumera 25,62% du coût des travaux correspondant aux coûts de la réfection du pavage de l'avenue du Lac.

Que les propriétés identifiées à l'annexe C constituent les bénéficiaires des travaux de bouclage de la conduite d'aqueduc au boulevard des Entreprises pour augmenter la capacité du réseau d'aqueduc dans le parc industriel et seront imposées pour une proportion de 20,15% du coût des travaux.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'emprunt.

CE-2007-341-REC ABOLITION DU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION / CRÉATION DU POSTE DE SECRÉTAIRE JURIDIQUE / NOMINATION

10.1

ATTENDU le départ à la retraite de Mme Lorraine Laroche, secrétaire de direction à la Direction du greffe et affaires juridiques;

ATTENDU les besoins d'une secrétaire juridique à cette même Direction;

ATTENDU QUE l'ensemble du processus pour la création du poste de secrétaire juridique a été suivi et que le poste a été affiché selon les critères requis;

ATTENDU QUE la Direction du greffe et affaires juridiques entend privilégier l'orientation suivante:

- abolition du poste de secrétaire de direction;
- création d'un poste de secrétaire juridique;
- nomination de Mme Suzanne Levesque au poste de secrétaire juridique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'abolition du poste de secrétaire de direction à la Direction du greffe et affaires juridiques et la création d'un poste de secrétaire juridique à cette même Direction.

Que Mme Suzanne Levesque soit et est nommée au poste de secrétaire juridique à la Direction du greffe et affaires juridiques à compter du 30 avril 2007, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2007-342-DEC SOUMISSION / COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (R.D.D.)

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la collecte des résidus domestiques dangereux (R.D.D.) (SOU-2007-26);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 mars 2007 à 11 h 01, à savoir :

ChemTech Environnement inc.	45 000,68\$
Clean Harbors Québec inc.	81 198,30\$
Services Industriels NewAlta inc.	82 728,27\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie ChemTech Environnement inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 28 mars 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la

compagnie **CHEMTECH ENVIRONNEMENT INC.**, datée du 15 mars 2007, pour la collecte des résidus domestiques dangereux (R.D.D.), le tout pour un montant de 45 000,68\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0088 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2007-343-DEC DÉTERMINATION DES JOURNÉES DE COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne augmentera le service de collecte des matières recyclables selon le principe de la valeur écologique des actions présentées dans le cadre du Programme métropolitain de gestion des matières résiduelles et du Plan vert ;

ATTENDU QUE la collecte hebdomadaire des matières recyclables débutera le 1^{er} juin de cette année sur tout le territoire ;

ATTENDU QU'une collecte porte-à-porte sera instaurée à partir du 1^{er} juillet 2007 pour les bâtiments multifamiliaux de 8 à 12 logements, ce qui constitue le pilier progressif et significatif des objectifs du Plan vert ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le contrat de collecte du secteur Terrebonne afin d'inclure la collecte hebdomadaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise l'ouverture du contrat de collecte du secteur Terrebonne avec Les Entreprises Sanitaires FA pour y ajouter une collecte hebdomadaire des matières recyclables.

Que le contrat de collecte des secteurs Lachenaie et La Plaine soit et est modifié afin de déterminer les nouvelles journées de collecte des matières recyclables, soit le lendemain de la collecte régulière des ordures ménagères, selon les journées respectives par quartier.

CE-2007-344-DEC DÉTERMINATION DES JOURNÉES DE COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES

ATTENDU QU'il est prévu pour l'année 2007 sept (7) collectes porte-à-porte ciblant les périodes de l'année où la collecte des résidus verts sera rentable par son volume ;

ATTENDU QUE trois (3) collectes sont prévues pour le printemps et quatre (4) autres durant la période des feuilles mortes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, que le Comité exécutif autorise la collecte des matières compostables selon l'horaire suivant :

LA PLAINE Lundi	TERREBONNE Mercredi	LACHENAIE Jeudi
30 avril	2 mai	3 mai
7 mai	9 mai	10 mai
14 mai	16 mai	17 mai
22 octobre	24 octobre	25 octobre
29 octobre	31 octobre	1 ^{er} novembre
5 novembre	7 novembre	8 novembre
12 novembre	14 novembre	15 novembre

**CE-2007-345-DEC SOUMISSION / LOCATION-ACHAT VÉHICULE
POUR LA DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la location/achat d'un véhicule pour la Direction du loisir et vie communautaire (SOU-2007-33);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 20 mars 2007 à 11 h 01, à savoir :

	Achat	Location
Automobiles Léveillé inc.	19 612,79\$	347,36\$/mois (20 841,60\$)
Grenier Nissan	20 931,48\$	432,60\$/mois (25 956,00\$)

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Automobiles Léveillé inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 28 mars 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **AUTOMOBILES LÉVEILLÉ INC.**, datée du 20 mars 2007, pour la location d'un véhicule (avec échange) pour la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, le tout pour un montant mensuel de 347,36\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0086 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2007-346-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMIN PUBLIC
PAR LE CEGEP DE TERREBONNE / DÉFI-
CARDIO / 16 MAI 2007**

ATTENDU la demande faite par le CEGEP de Terrebonne afin d'utiliser le chemin public pour un Défi-cardio dans les rues de la Ville de Terrebonne le mercredi 16 mai 2007, et ce, pour une 4^e année consécutive ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité de Défi-cardio, organisée par le CEGEP de Terrebonne, le 16 mai 2007.

Dans un premier temps : quarante (40) cyclistes feront deux (2) fois une boucle (total de trente (30) kilomètres en 1h30) et par la suite des coureurs utiliseront la piste cyclable sur le boulevard des Entreprises et la rue Edouard-Michelin et les autres activités se feront selon les trajets suivants :

Trajet vélo de 13h30 à 15h30

Départ du CEGEP, boulevard des Entreprises, boulevard des Plateaux, chemin Comtois, montée Valiquette, chemin Martin, rang Sainte-Claire.

Trajet course à pied de 15h00 à 16h15

Départ du CEGEP, boulevard des Entreprises, piste cyclable sur le boulevard des Entreprises et la rue Edouard-Michelin.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

**CE-2007-347-DEC PROGRAMME D'ÉCHANGE JEUNESSE
CANADA MONDE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 248-05-2005, adoptée le 9 mai 2005, appuyant la demande de « Jeunesse Canada Monde » dans le cadre du programme d'échange « Jeunesse Canada Monde » pour un groupe de dix-huit (18) participants, soit six (6) canadiens et douze (12) africains, pour un séjour dans des familles d'accueil de notre municipalité, soit du 1^{er} septembre au 4 décembre 2005;

ATTENDU QUE Jeunesse Canada Monde a réitéré sa demande d'appui pour l'année 2006, soit dans le cadre du même programme d'échange pour un groupe de neuf (9) jeunes canadiens et neuf (9) jeunes du Brésil pour un séjour de douze (12) semaines;

ATTENDU QUE Jeunesse Canada Monde a réitéré sa demande d'appui pour l'année 2007, soit dans le cadre du même programme d'échange pour un groupe de neuf (9) jeunes canadiens et neuf (9) jeunes du Brésil pour un séjour durant la période de septembre jusqu'à la fin décembre 2007;

ATTENDU QUE Jeunesse Canada Monde réitère sa demande d'appui pour l'année 2008, soit dans le cadre du programme d'échange « Jeunesse Canada Monde » pour un groupe de neuf (9) jeunes canadiens et neuf (9) jeunes du Brésil pour un séjour durant la période de septembre jusqu'à la fin décembre 2008;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif appuie « Jeunesse Canada Monde » dans le cadre de son programme d'échange dans notre municipalité avec le Brésil.

CE-2007-348-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire